

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 17 NOVEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2025-202**

Conseillers en exercice :

77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à dix-neuf

Présents :

50 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance

Absents excusés :

18 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à

Pouvoirs :

9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 7

Votants :

59 novembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline

CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVENCH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

**Pouvoirs :**

M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD  
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **25 NOV. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **25 NOV. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251117-DELIB2025-202-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

**OBJET : CENTRALE D'ACHAT RESAH - MODIFICATION DE L'ADHESION**

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la commande publique, notamment :

- L'article L.2113-2 relatif aux groupements de commandes ;
- L'article L.2113-6 relatif aux centrales d'achat ;
- L'article L.2113-7 précisant que les acheteurs peuvent recourir à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures, services ou travaux ;

**Considérant** que le RESAH est une centrale d'achat publique nationale ayant pour mission de mutualiser les achats pour les acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social mais est également ouvert à l'ensemble des collectivités ;

**Considérant** que l'adhésion actuelle de Saint-Flour Communauté ne permet l'accès aux marchés négociés du RESAH que par Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire évoluer l'adhésion de Saint-Flour Communauté pour une adhésion en groupement afin de faire bénéficier l'ensemble des communes de cette adhésion ;

**Considérant** le coût annuel de l'adhésion de 600 € TTC ;

**Considérant** que le coût annuel d'adhésion à la centrale d'achat RESAH sera intégralement pris en charge par Saint-Flour Communauté, sans demande de participation financière ou de remboursement aux communes ;

**Considérant** que l'accès aux marchés du RESAH par les communes membres devra faire l'objet d'une convention de groupement de commandes, précisant les modalités de fonctionnement et de répartition des coûts notamment des coûts d'adhésion aux marchés ;

**Considérant** que les coûts liés à l'exécution des marchés (fournitures, prestations, etc.) seront supportés individuellement par chaque acheteur selon ses engagements propres ;

**Vu** le contrat d'adhésion en groupement ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE la modification de l'adhésion à la centrale d'achat RESAH afin d'y intégrer les communes membres de Saint-Flour Communauté ;**

**DECIDE DE CONFIRMER que le coût annuel d'adhésion à la centrale d'achat sera entièrement supporté par Saint-Flour Communauté, sans contribution financière des communes membres ;**

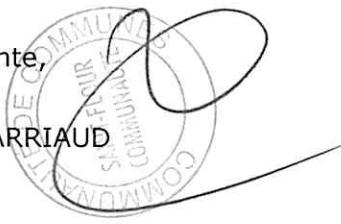
**AUTORISE Madame le Président à signer la convention d'adhésion modifiée ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance,

Maryline VICARD

Numéro de réception en préfecture  
015-200066660-20251117-DELIB2025-202-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025